



Location immobilière : partager les frais d'agence (Simulateur)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Permet de connaître la zone du logement loué et d'estimer le montant dû par le locataire sur les frais d'agence immobilière payés par le propriétaire lors de la mise en location (frais liés au dossier du locataire, à la visite du logement, à la rédaction du bail d'habitation, à l'établissement de l'état des lieux).

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/frais-locataire>)

Vérfifié le 15 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Frais d'agence immobilière à la location d'un logement d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375>)
- Location d'un logement : que doit indiquer l'annonce de l'agence immobilière ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35323>)